

ALTIXIA  
REIM

# scpi

## ALTIXIA COMMERCES

L'épargne immobilière du quotidien  
LABELLISÉE ISR



2<sup>ème</sup> BULLETIN TRIMESTRIEL  
Validité du 1<sup>er</sup> juillet  
au 30 septembre 2024

# TRIMESTRE 2024

Ne manquez plus  
rien de votre  
épargne



# Sommaire

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| L'actualité du trimestre .....                                  | 3  |
| Votre SCPI en un coup d'oeil .....                              | 4  |
| La minute pédagogique de la libellule .....                     | 5  |
| Acquisitions immobilières - patrimoine immobilier.....          | 8  |
| Situation locative - mouvements locatifs .....                  | 9  |
| Revenus distribués - marché des parts & évolution du capital .. | 10 |
| Pour en savoir plus .....                                       | 11 |
| Informations pratiques .....                                    | 12 |

[www.altixia.fr](http://www.altixia.fr)

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 – [serviceclient@altixia.fr](mailto:serviceclient@altixia.fr)

# L'ACTUALITÉ DU TRIMESTRE

## Quoi de neuf?



Chers Associés,

Nous sommes heureux de vous annoncer certaines évolutions favorables aux SCPI. En effet, l'ordonnance n°2024-662 du 3 juillet 2024 sur la modernisation des fonds d'investissements alternatifs (FIA) apporte quelques nouveautés qui pourront concerner votre SCPI.

Parmi ces évolutions, certains aspects relèvent de la politique d'investissement : l'objet social des SCPI peut dorénavant comprendre à titre accessoire « ...l'acquisition directe ou indirecte, l'installation, la location ou l'exploitation de tout procédé de production d'énergies renouvelables, y compris l'électricité produite ». On identifie immédiatement les possibilités offertes à votre SCPI, comme par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits terrasses de commerces situés en retails parks.

Une autre évolution concerne la fréquence d'établissement des valeurs de la SCPI. Ainsi, à présent les valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution des SCPI ne doivent plus être établies et publiées une fois par an mais tous les 6 mois : toujours à l'issue de la clôture de chaque exercice mais aussi dorénavant à la fin du 1er semestre. Ces dispositions entérinent une pratique mise en place depuis juin 2023 à la demande de l'AMF et permettent aux valeurs de parts de refléter à mi année, les évolutions du marché de l'immobilier. En dépit d'un

coût supplémentaire d'expertise pour les fonds, cela apporte surtout une plus grande transparence et une information plus fiable pour les associés et les souscripteurs.

Cette ordonnance autorise également la création de différentes catégories de parts pour une même SCPI dès lors que les statuts l'autorisent. Cette disposition permettrait, comme cela est déjà pratiqué dans le cadre des OPCVM, de moduler les frais en fonction de la typologie d'investisseurs.

Ces évolutions vont indéniablement dans le sens d'une plus grande transparence et flexibilité de vos SCPI, rendant ce type de placement encore plus attractif.

Conséquence directe de cette évolution réglementaire, la société de gestion a fait procéder à mi-année à une expertise des valeurs des actifs immobiliers par les évaluateurs externes. Les valeurs de la SCPI Altixia Commerces qui en découlent au 30 juin 2024 vous sont présentées dans ce Bulletin Trimestriel et nous permettent de vous confirmer la stabilité du prix de la part de votre SCPI.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un très bel été.



**ALEXANDRE PARVEZ**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ - ALTIXIA REIM**



# VOTRE SCPI ALTIXIA COMMERCES en 1 coup d'oeil

## Performance & valeur des parts

### TAUX DE DISTRIBUTION 2023

5,31%

(1) Le taux de distribution (TD) annuel correspond au dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé en France ou à l'étranger, versé au titre de l'année par le prix de souscription au 1er janvier.

### REVENUS TRIMESTRIELS VERSÉS

2,79 € PAR PART / TRIMESTRE

### TRI SUR 5 ANS

4,99%

### PROCHAINS VERSEMENTS

30 SEPTEMBRE

Prévisionnel de distribution (à la date de rédaction de ce bulletin)

2,73 € par part au titre du 3T 2024

### PRIX DE SOUSCRIPTION

203 € par part

10 parts minimum pour une première souscription

### VALEUR DE RETRAIT

197,92 € par part

### DÉLAI DE JOUISSANCE

5 mois

soit une entrée en jouissance le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois suivant la date d'enregistrement de la souscription. Délai entre cette dernière et la date à partir de laquelle votre épargne est rémunérée.

Exemple : les parts émises au mois de janvier entrent en jouissance le 1<sup>er</sup> juillet

### VALEUR DE RECONSTITUTION AU 30.06.2024

208,54 € par part

### VALEUR DE RÉALISATION AU 30.06.2024

187,35 € par part

## Patrimoine immobilier

### VOLUME D'INVESTISSEMENT

106,1 M€

### RENDEMENT MOYEN BRUT

6,42 %

base : loyers réels ou prévisionnels HT sur prix d'acquisition acte en main

### DETTES ET ENGAGEMENTS

5,1 %

Le ratio d'endettement est exprimé sous la forme d'un rapport entre son endettement direct ou indirect (emprunts, engagements de paiement de VEFA) et la valeur de ses actifs immobiliers à la date d'arrêté du Bulletin Trimestriel

### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

88,06%

## Évolution de la société

### NOUVEAUX CAPITAUX COLLECTÉS

406 609 €

au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024

### CAPITALISATION

108 809 421 €

au 30-06-2024

### DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

9 ans

### NOMBRE D'ASSOCIÉS

965

### PARTS EN ATTENTE DE RETRAIT

0

Source des données chiffrées : ALTIXIA REIM. Les montants d'acquisitions sont droits inclus/acte en main. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les locataires actuels ne préjugent pas des locataires futurs.

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs. L'investissement dans cette SCPI comporte des risques, dont le risque de perte en capital.

# LA MINUTE PÉDAGOGIQUE de la Libellule

La minute pédagogique n'a pas vocation à se substituer à la documentation réglementaire dont le souscripteur doit prendre connaissance avant la réalisation de son opération, et plus particulièrement les risques liés à ce type de placement immobilier : risque de liquidité, risque de perte en capital, risque de variation de revenus, risque de durabilité mais également les risques liés à l'endettement de la SCPI. Le détail de ces risques figure dans la note d'information de la SCPI.

## LE DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC), DÉCRYPTAGE

Le Document d'Informations Clés (DIC) est un document réglementaire essentiel qui a l'ambition d'apporter, dans un format synthétique, les précisions et réponses aux questions qu'un épargnant peut éventuellement se poser avant d'investir dans un produit financier : caractéristiques du produit, évaluation des risques potentiels, possibilités de gains/pertes en fonction de différents scénarios, frais et l'impact de ces frais sur le rendement...

Le contenu et le format du DIC doivent répondre à des règles très précises : nombre de pages, rubriques, présentation, formulation, établissement des calculs. Ce cadre permet aux investisseurs de comparer les produits financiers.

Le DIC doit être obligatoirement remis à l'investisseur potentiel avant toute souscription à un produit collectif.

## COMPRENDRE LE DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)



**Informations générales** : les principales informations génériques : nom du produit, nom de la société de gestion, site internet, autorité compétente (AMF ou ACPR, par exemple).

**En quoi consiste ce produit** : cette rubrique doit vous permettre de comprendre sur quels éléments s'appuie le produit pour générer sa performance et quelle est sa politique d'investissement. Elle précise également quels **investisseurs sont concernés** par le produit : profil des épargnants ciblés en fonction de la durée de détention optimale du produit, du niveau de connaissance requis ou de l'objectif poursuivi.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**Le SRI (synthetic risk indicator) :**

Pour permettre de comparer les risques, un indicateur de risque (SRI) a été mis en place au niveau européen. Cet indicateur, construit sur une échelle de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué), est réalisé en combinant le risque de marché (la baisse de la valeur des sous-jacents dans lequel le produit est investi) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser ou faire face à ses engagements).

Le risque de marché est pris en compte en considérant la volatilité du produit... Pour rappel, la volatilité mesure l'ampleur des variations de la valeur d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.



**Que se passe-t-il si ALITIA RED n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**  
Le versement des dividendes est soumis à la décision de la SCPI. ALITIA RED n'est pas en mesure d'effectuer les versements si elle ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour honorer ses engagements. Dans ce cas, les versements seront reportés jusqu'à ce que la SCPI dispose de suffisamment de liquidités pour honorer ses engagements.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Ces simulations sont faites pour un investissement de 10 000 euros et sur plusieurs durées (dont une sur la durée de détention recommandée du produit). Les résultats correspondent aux gains annuels possibles. Ils sont exprimés en euros et en pourcentage, et tiennent compte des frais prévisibles.

| Scénarios de performance pour un investissement de 10 000 € |                                                                                                           | Sortie à 1 an | Sortie à 9 ans<br>(durée de détention recommandée) |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------|
| Scénario minimum                                            | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |               |                                                    |
| Scénario de tensions                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                    | 8 220 €       | 6 630 €                                            |
|                                                             | Rendement annuel moyen                                                                                    | - 17,8 %      | - 4,46 %                                           |
| Scénario défavorable                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                    | 8 810 €       | 8 810 €                                            |
|                                                             | Rendement annuel moyen                                                                                    | - 11,9 %      | - 1,4 %                                            |
| Scénario intermédiaire                                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                    | 9 580 €       | 14 540 €                                           |
|                                                             | Rendement annuel moyen                                                                                    | - 4,2 %       | 4,25 %                                             |
| Scénario favorable                                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                    | 10 180 €      | 15 110 €                                           |
|                                                             | Rendement annuel moyen                                                                                    | 1,8 %         | 4,69 %                                             |

Ce scénario indique donc que le rendement moyen net (déduction faite de l'estimation des frais) que vous pourriez obtenir est de 4,25% par an si le produit se comporte à l'avenir comme il s'est comporté dans le passé et si vous le conservez pendant 9 ans.

Le scénario de tension retient 1% des résultats constatés dans le passé : ici, sur 9 ans, avec un scénario très défavorable, le rendement moyen serait inférieur à -4.46%.

Bien entendu, ces scénarios sont une estimation des performances futures établies à partir de données passées. Elles ne constituent donc pas une prévision.





Au cours du trimestre, la SCPI Altixia Commerces n'a pas réalisé d'acquisition.



## Votre patrimoine SCPI

Visionnez la carte des actifs immobiliers de votre SCPI

[Cliquez ici](#)

Photo - Rueil Malmaison - Altixia REIM

### VOLUME D'INVESTISSEMENT

106,1 M€

### RENDEMENT MOYEN BRUT

6,42 %

base : loyers réels ou prévisionnels HT sur prix d'acquisition acte en main

### NOMBRE D'ACTIFS

22

### SURFACES CONSTRUITES

44 162 m<sup>2</sup>

### SURFACES LOUÉES

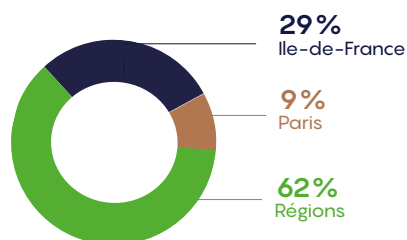
40 165 m<sup>2</sup>

### SURFACES VACANTES

3 997 m<sup>2</sup>

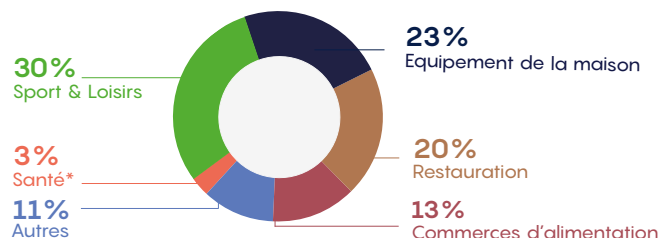
### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

(en % de la valeur vénale au 30-06-2024)



### L'ACTIVITE DES LOCATAIRES D'ALTIXIA COMMERCES

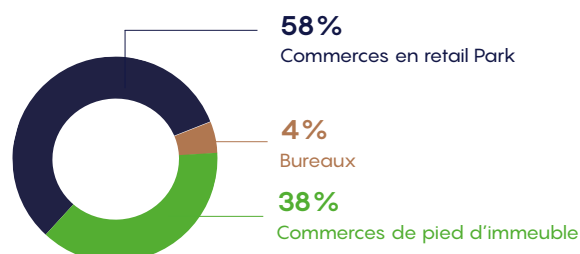
(en % des surfaces louées au 30-06-2024)



\* Comprend les cabinets médicaux, pharmacies, opticiens

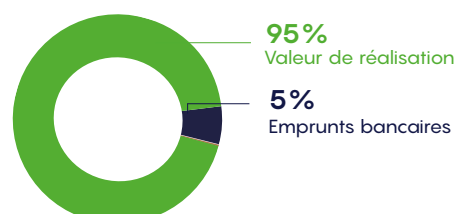
### RÉPARTITION SECTORIELLE

(en % de la valeur vénale au 30-06-2024)



### DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS

(en % de la valeur du patrimoine immobilier au 30-06-2024)





## SITUATION LOCATIVE

au 30 juin en quote-part de la SCPI

### TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

90,87%

### DURÉE MOYENNE RESTANTE DES BAUX (WALT)

5,89 ans

### LOYERS ET REMUNERATIONS DES FONDS INVESTIS

1 496 387 €

### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

88,06%

### DURÉE MOYENNE FERME DES BAUX (WALB)

2,88 ans

### NOMBRE DE LOCATAIRES

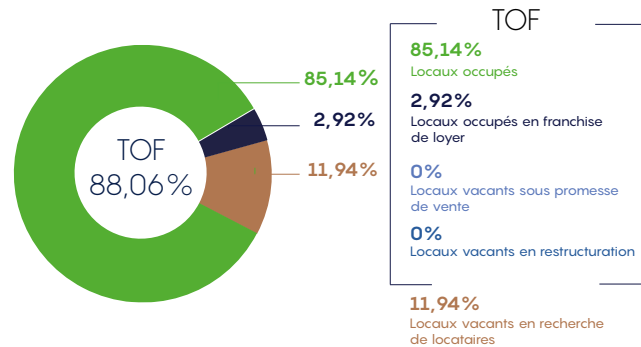
67

Le **Taux d'Occupation Physique (TOP)** se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Le **Taux d'Occupation Financier (TOF)** se détermine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

### DÉCOMPOSITION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Ce graphique vous permet d'appréhender la vacance réelle du patrimoine de votre SCPI en fin de période (11,94%) et celle liée aux franchises de loyers (2,92%) qui correspond à une absence de loyers sur une période limitée (suite à l'entrée d'un nouveau locataire)\*.



## LES MOUVEMENTS LOCATIFS du trimestre

| ENTRÉES           | Locataire     | Surface (quote-part) | Loyer annuel (quote-part) |
|-------------------|---------------|----------------------|---------------------------|
| -                 | -             | -                    | -                         |
| SORTIES           |               |                      |                           |
| NOISY-LE-SEC (93) | INTERMARCHÉ   | 661 m <sup>2</sup>   | 140 951 €                 |
| GASSIN (83)       | BUFFALO GRILL | 501 m <sup>2</sup>   | 140 000 €                 |

#### NOISY-LE-SEC (93)

Le locataire Intermarché a libéré les locaux le 15 avril, après versement d'une indemnité de résiliation correspondant à un an de loyer au profit de la SCPI. Un nouveau bail avec l'enseigne ALDI est en cours de signature pour un loyer annuel de 132 700 €, le bail devant prendre effet à la levée des conditions suspensives d'obtention des autorisations administratives.

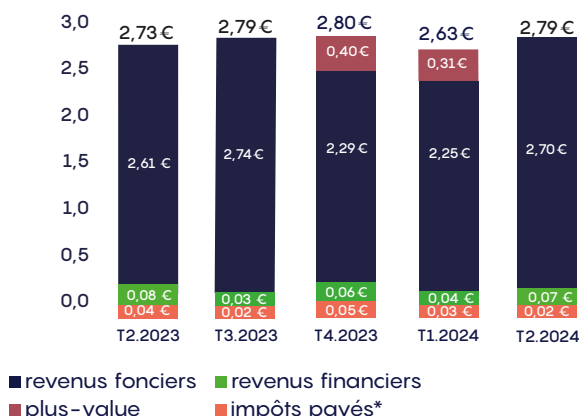
#### CHATENAY MALABRY (92)

Un bail a été signé le 14 juin avec une enseigne de renom de la grande distribution sur une surface de 381 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 120 000 €. Le bail devrait prendre effet au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre à l'issue de la levée des conditions suspensives d'obtention des autorisations administratives.

#### GASSIN (83)

La mise en liquidation du locataire BUFFALO GRILL, évoquée dans le précédent Bulletin Trimestriel, s'est soldée par la résiliation du bail avec l'exploitant. L'actif suscitant de nombreuses marques d'intérêt, l'offre d'un autre exploitant franchisé BUFFALO GRILL a été acceptée au cours du trimestre. Selon les termes de cette offre, le local commercial devrait être reloué pour un loyer de 140 000 € (supérieur au loyer précédent).

## MONTANT DES REVENUS DISTRIBUÉS PAR PART/TRIMESTRE



La distribution au titre du deuxième trimestre est de 2,79 € par parts en jouissance.

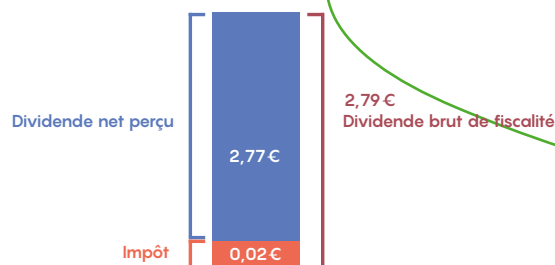
La prévision de distribution au titre du troisième trimestre 2024 est de 2,73 € par parts. Le taux de distribution prévisionnel au titre de l'année 2024 est estimé entre 5,25% et 5,50%.

## PROCHAIN VERSEMENT DE REVENUS

**31/10**

\* Les impôts payés correspondent, pour les associés concernés, à l'impôt sur plus value de cession immobilière et les prélèvements à la source français (PFU et prélèvements sociaux sur produits financiers) payés par Altixia Commerces pour le compte des porteurs de parts.

## VOS DIVIDENDES SUR LE 2ÈME TRIMESTRE 2024 EN EUROS / PART



## COMPRENDRE VOTRE RÉMUNÉRATION

### sources de revenus de votre scpi

Votre SCPI est susceptible d'encaisser différentes natures de revenus :

- des loyers versés par les locataires ;
- des intérêts financiers provenant des sommes placées et non encore investies en immobilier ;
- le cas échéant, d'une rémunération versée pendant la phase de construction d'un bien acquis en l'État Futur d'Achèvement ;
- ou le prélèvement d'une partie du report à nouveau ; et,
- des dividendes versés à la SCPI par les sociétés immobilières dont elle détient des parts ou actions

Les plus-values réalisées lors de vente d'immeubles peuvent également venir compléter les sommes pouvant être distribuées aux porteurs de parts.

Afin de former le revenu distribuable aux associés, les revenus immobiliers sont minorés des charges immobilières (charges non récupérables auprès des locataires), des éventuels intérêts d'emprunt ou frais financiers supportés, de la rémunération de la Société de Gestion, des honoraires dus aux prestataires tels que les experts immobiliers, le dépositaire, ou le Commissaire aux Comptes.

Une fois constatés dans les comptes de votre SCPI, ces revenus minorés des charges sont par la suite reversés mensuellement aux associés porteurs de parts par la Société de Gestion. Les acomptes sur distribution versés par votre SCPI font l'objet d'un audit et d'un rapport du Commissaire aux Comptes.

## MARCHÉ DES PARTS & ÉVOLUTION DU CAPITAL

|                                              | 30-06-2024 |
|----------------------------------------------|------------|
| Nouvelles parts émises au cours du trimestre | 15 149     |
| Retraits de parts                            | 13 146     |
| Parts en attente de retrait                  | 0          |

|                            | 31-12-2023    | 30-06-2024    |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Nombre d'associés          | 898           | 965           |
| Nombre de parts            | 531 456       | 536 007       |
| Capital nominal            | 79 718 400 €  | 80 401 050 €  |
| Capitalisation             | 107 885 568 € | 108 809 421 € |
| Capital plafond statutaire | 500 000 000 € | 500 000 000 € |

## ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, la capitalisation a évolué de 108 402 812 € à 108 809 421 €.

La capitalisation correspond à la taille de votre SCPI, soit le nombre de parts au capital multiplié par le prix de souscription en vigueur d'une part. La SCPI Altixia Commerces peut être souscrite tant que le capital nominal plafond statutaire n'est pas atteint.



## Comprendre la SCPI

Découvrez notre rubrique pour tout savoir de la SCPI

[Cliquez ici](#)



**POUR EN SAVOIR PLUS**

## Mes documents EN LIGNE

### Quelques règles à connaître afin de déjouer les tentatives de fraude :

- Votre mot de passe est personnel et ne doit être communiqué à personne. Pour le modifier, vous devez vous connecter à votre espace personnel. Si vous avez égaré votre mot de passe, utilisez le lien « mot de passe oublié » dans l'espace de connexion. **Ne cliquez jamais sur un lien adressé par mail vous invitant à modifier votre mot de passe... le mail émane d'un fraudeur qui tente de récupérer votre sésame.**

Si vous avez communiqué votre mot de passe par erreur, vous devez sans délai aller le modifier comme indiqué ci-dessus. Si vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez-nous afin que nous vous précisions la marche à suivre.

- Pour vous sécuriser, nos mails sont généralement doublés par l'envoi d'un SMS pour vous informer que l'envoi émane bien de nos services.

Si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à nous contacter (cf. en bas à droite), nous vous accompagnerons avec plaisir.

MON ESPACE

MES OPÉRATIONS

MES DISTRIBUTIONS

MA FISCALITÉ

MES DOCUMENTS

ACTUALITÉS

COORDONNÉES ET MOT DE PASSE

MES CONTACTS

DÉCONNEXION

### Mes documents

Retrouvez ici vos documents personnels ainsi que les dernières informations relatives à vos investissements en parts de SCPI

Mes documents personnels

Mon bordereau fiscal 2023

Mon bordereau fiscal 2022

Mon bordereau fiscal 2021

Mon bordereau fiscal 2020

Mon bordereau fiscal 2019

Convension générale d'utilisation de l'extension

Attestation de propriété de parts

Divers

Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Cadence XII

Minute pédagogique - L'information des associés - Altixia Commerces

Minute pédagogique - Les investissements d'une SCPI

Minute pédagogique - valeur de réévaluation et de reconstitution

Minute pédagogique - Report à nouveau

Bulletin trimestriel d'information

Bulletin trimestriel d'information - 1T2024 - SCPI Altixia Cadence XII

Bulletin trimestriel d'information - 1T2024 - SCPI Altixia Commerces

Impôt sur les revenus

Notice fiscale

Attestation de dispense de recouvrement forfaitaire non libératoire (PFNL)

Minute pédagogique - crédit d'impôt lié à l'abandon de livrets

Minute pédagogique - fiscalité

Rapport annuel

Rapport Annuel - Exercice 2023 - Altixia Cadence XII

Rapport Annuel - Exercice 2023 - SCPI Altixia Commerces

Note d'information et statuts

Note d'information et statuts - SCPI ALTIXIA CADENCE XII

Note d'information et statuts - SCPI ALTIXIA COMMERCES

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver dans **votre Espace Client Altixia** l'ensemble des documents dont vous auriez besoin : attestation de propriété de parts, bulletin d'information, documents pédagogiques, attestation fiscale, revenus distribués, détail de vos souscriptions et de votre portefeuille, etc.

### Pour y accéder, rien de plus simple :

1. Cliquer sur l'icône « **mon espace** » en haut à droite sur la page d'accueil de [www.altixia.fr](http://www.altixia.fr),
2. **Votre identifiant** : saisissez **votre adresse mail** que vous nous avez communiquée à la souscription et sur laquelle nous vous adressons vos communications,
3. **Cliquer sur « mot de passe oublié »** pour recevoir votre mot de passe initial par mail... et voilà, vous pouvez accéder à votre espace après avoir validé les conditions générales d'utilisation du site par réception d'un SMS.



## Découvrez [votre espace client dédié](#)

## Principaux risques et frais

### Les principaux risques :

Souscrire des parts de SCPI est un investissement immobilier dont la performance varie en fonction du patrimoine de la SCPI et de l'évolution du marché de l'immobilier : il existe donc un risque de perte en capital et de variation des revenus distribués (le capital investi et les revenus versés ne sont pas garantis). Les performances passées ne présagent donc pas des performances futures.

En outre, comme tout placement immobilier, l'investissement doit être envisagé sur le long terme (durée de conservation recommandée : 9 ans) et peut présenter une liquidité limitée (ALTIXIA REIM ne garantit pas le rachat des parts).

La SCPI est soumise à d'autres risques tels que notamment le risque de durabilité et le risque lié à une gestion discrétionnaire. Nous vous invitons à prendre connaissance des risques en cliquant ici : <https://www.altixia.fr/scpi-altixia-commerces.php#risques>

### Les principaux frais sont indiqués ci-dessous (pour les autres frais, veuillez vous reporter à la note d'information) :

COMMISSION DE SOUSCRIPTION : 2,5 % HT, soit 3 % TTC (incluse dans le prix de souscription).

COMMISSION DE GESTION : 15 % HT, soit 18 % TTC des produits financiers nets et des produits locatifs HT encaissés nets des charges refacturées.

COMMISSION D'ACQUISITION : 3% HT maximum, soit 3,6% TTC du prix d'acquisition de l'actif immobilier.

[www.altixia.fr](http://www.altixia.fr)

Un service client à votre écoute

01 80 05 26 20 / [serviceclient@altixia.fr](mailto:serviceclient@altixia.fr)



# INFORMATIONS PRATIQUES

## LES PARTS DE SCPI

### Modalités de souscription

Le prix de souscription de la part correspond au montant à verser pour acquérir une part de la SCPI. Le montant de la part d'ALTIXIA Commerces s'élève à 203 € :

- Valeur Nominale : 150 €
- Prime d'émission : 53 €

Le prix de souscription est déterminé par la Société de Gestion, et est conforme aux exigences de l'AMF. Il s'entend frais inclus.

Un minimum de 10 parts est exigé lors de la première souscription.

### Délai de mise en jouissance

L'entrée en jouissance des parts est le 1<sup>er</sup> jour du sixième mois qui suit l'enregistrement de la souscription par la Société de Gestion.

Il s'agit du délai entre la date d'acquisition des parts et la date à laquelle ces parts donnent droit à dividendes.

### Distribution des revenus

La distribution des revenus est trimestrielle et intervient le dernier jour ouvré du mois qui suit le trimestre concerné.

### Conditions de retrait

La SCPI ALTIXIA Commerces est une SCPI à capital variable. Tout associé a le droit de demander la vente de tout ou partie de ses parts, en réalisant une demande de retrait.

Le prix reçu lors d'un retrait de part correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

Le prix de retrait de la part d'ALTIXIA Commerces est de 197,92 euros :

- Prix de souscription : 203 €
- Commission de souscription : 5,08 €
- Prix de retrait : 197,92 €

Les demandes de retrait sont satisfaites, en l'absence de fonds de remboursement, uniquement s'il existe des demandes de souscription. Les demandes sont traitées par ordre chronologique de réception par la Société de Gestion. Le délai de règlement, lorsqu'il existe des souscriptions venant en contrepartie des demandes de retrait, est d'environ un mois.

Pour effectuer une demande de retrait, l'associé doit adresser par écrit, sous un format recommandé, sa demande de retrait de parts en précisant la SCPI concernée, la quantité de parts à retirer et la valeur de retrait d'une

part. Un formulaire est adressé sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

### Cessions directes

Les associés peuvent céder leurs parts à d'autres associés ou à des tiers. Les conditions de cette cession sont libres, sous réserve d'agrément de la Société de Gestion. S'agissant d'une cession directe, il appartient à l'associé de trouver un acquéreur, sans l'intervention de la Société de Gestion et d'effectuer, sous sa responsabilité, toutes les formalités de cession, notamment le paiement des droits d'enregistrement de 5%.

## LA FISCALITÉ

ALTIXIA REIM mettra à votre disposition chaque année un document simple vous détaillant les informations à reporter sur votre déclaration de revenus au titre des parts de vos SCPI.

Les équipes de la Société de Gestion seront mobilisées pour répondre à toutes vos sollicitations.

### Revenus fonciers

Les SCPI sont des sociétés fiscalement transparentes et à ce titre, n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés dans la rubrique des revenus fonciers pour les porteurs de parts, personnes physiques et soumis aux prélèvements sociaux de 17,2%. Le revenu foncier imposable pour chaque associé correspond à sa quote-part des loyers encaissés par la SCPI diminués des charges déductibles. Le régime du micro-foncier peut être applicable sous certaines conditions (dont la détention d'un bien immobilier donné en location nue).

### Revenus financiers

Les produits financiers encaissés par la SCPI sont soumis, pour les personnes physiques, au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 12,8% auquel il faut ajouter les prélèvements sociaux de 17,2% soit une imposition totale de 30 %. Les contribuables peuvent, si cela est plus intéressant, opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

## DIFFUSION DE L'INFORMATION

Altixia REIM, pour des raisons écologiques, économique pour votre SCPI et de richesse de l'information (possibilité de cliquer sur des liens « pour en savoir plus ») a opté pour une diffusion digitale de l'information à ses associés. Cela est conforme à la décision validée sur le bulletin de souscription. Pour autant, il vous est bien entendu possible de changer d'avis en nous adressant votre demande par mail ou par courrier.

## Lexique

### Délai de mise en jouissance

Délai entre la date de souscription et la date à laquelle les parts commencent à générer des revenus à leur titulaire.

Exemple : le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois. Pour une souscription enregistrée au mois de mars, les parts entreront en jouissance le 1<sup>er</sup> septembre. L'associé percevra ses 1<sup>ers</sup> revenus fin octobre correspondant aux parts en jouissance au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre, soit 1 mois (septembre).

### Valeur de retrait

Il s'agit du montant reversé à l'associé qui demande le retrait (vente) de ses parts. La valeur de retrait correspond au prix de souscription moins les frais de souscription de la SCPI.

### Capitalisation

Il s'agit du nombre de parts de la SCPI multiplié par le prix de souscription de la SCPI.

### Taux de distribution

Il s'agit du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé versé au titre d'un exercice (intégrant l'ensemble des distributions exceptionnelles y compris distributions de plus-values), rapporté au prix de souscription de la part au 1<sup>er</sup> jour de l'exercice considéré.

### TOF (taux d'occupation financier)

Ce taux se détermine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, des indemnités compensatrices de loyers, ainsi que les valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

### TOP (taux d'occupation physique)

Ce taux présente le rapport entre la surface du patrimoine loué et la surface totale du patrimoine de la SCPI. Le taux d'occupation physique est une photographie du patrimoine à un instant T.

### Valeur vénale du patrimoine

Il s'agit de la valeur établie par les experts immobiliers à l'issue de l'évaluation faite des actifs immobiliers.

### Valeur de réalisation

Elle correspond à la valeur vénale du patrimoine augmentée de la valeur nette des autres actifs et diminuée des dettes. Il s'agit de la valeur nette réelle de la société.

### Valeur de reconstitution

Il s'agit de la valeur de réalisation augmentée de l'ensemble des frais nécessaires à la reconstitution de la société (frais d'actes, commission...). Cette valeur correspond à la valeur que devrait avoir la part afin que le prix payé soit identique entre les nouveaux souscripteurs et les associés, déjà porteurs de parts.

### Durée moyenne ferme des baux (WALB)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

### Durée moyenne restante des baux (WALT)

Il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.